

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**24 avril 2018  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 29 mai 2018**

**Etaient présents :**

***Collège A***

M. Yvon BERLAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

***Collège B***

M. Christophe DEMARQUE
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Nathalie TEISSIER

***Collège « BIATSS »***

M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
M. Georges RELJIC
Mme Sabine ROPARS
Mme Fathia TIR

***Collège Usagers***

Mme Marianne FADDOUL
Mme Margaux RAVEU
M. Hugo PIERSON
M. Rémy PERRAD
M. Sylvain VOLPI

***Personnalités Extérieures***

Mme Florence DELETTRE
-----------------------

**Etaient représentés :**

M. Jean-Philippe AGRESTI	A donné pouvoir à Patricia GAITAN
Mme Angela BARTHES	A donné pouvoir à Yann GARCENOT
Mme Corine CAUVET-LEGRAND	A donné pouvoir à Sabine LUCIANI
Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Patricia GAITAN
Mme Guylaine MOLINA	A donné pouvoir à Sabine ROPARS
M. Didier VANDAMME	A donné pouvoir à Stefan ENOCH
Mme DE SAINTE-MARIE	A donné pouvoir à Christophe DEMARQUE
M. Yannis NADJI	A donné pouvoir à Marianne FADDOUL
M. Xavier CACHARD	A donné pouvoir à Yvon BERLAND
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Virginie MERCIER
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à Nathalie TEISSIER
Mme ML ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à Virginie MERCIER
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à Stefan ENOCH
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à Yvon BERLAND

**Etait absent sans représentation : 1**

**34 membres présents ou représentés**

**Etaient présents :**

**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Membres invités**

Monsieur Souq	Madame Clara Molho
Madame Mouret	Monsieur Denis Collomp
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Madame Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Afonso	Madame Nedjar
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Monsieur Berton	Monsieur Chiappetta
Madame Carpentier	Monsieur Djambazian
Madame Lecuyer	Monsieur Potier
Monsieur Bony	Madame Marchetti
Monsieur Caillé	Madame Masolet de Barbarin

**Le Président** ouvre la séance à 14h15.

### **I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2018**

**Le procès-verbal du 13 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.**

### **II/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2018**

**Le procès-verbal du 27 mars 2018 est approuvé à l'unanimité sous réserve de la demande de modification de Monsieur Pierson.**

### **III/ Actualités**

#### **1 – Offre de formation 2018**

**Le Président** fait savoir que le 17 avril dernier Monsieur Paul a présenté l'offre de formation de l'université au CNESER. Il lui donne la parole.

**Monsieur Paul** précise qu'ont été présentées devant le CNESER à la fois l'offre de formation d'AMU mais aussi les offres de formation du site d'Aix-Marseille.

#### **2- Moyens accordés par l'Etat dans le cadre de ParcoursSup**

**Le Président** indique que des moyens complémentaires ont été attribués à l'établissement afin de faire face à l'augmentation des capacités d'accueil, selon la répartition suivante :

- Psychologie : 4 fois 60 000 euros,
- Droit : 2 fois 60 000 euros,
- STAPS : 4 fois 60 000 euros,
- Economie-gestion : 60 000 euros,
- et une enveloppe de 20 000 euros relative aux heures complémentaires.

Il rappelle que les capacités d'accueil ont également été augmentées en faculté des Sciences, et à la faculté ALLSH, sur les autres filières, sans moyens financiers complémentaires.

Il ajoute que des crédits d'accompagnement à hauteur de 379 610 euros en année pleine ont également été alloués à l'établissement pour l'examen des dossiers d'inscription et l'accompagnement pédagogique.

Enfin plus récemment l'université a reçu la notification de 70 000 euros pour la reconnaissance de l'investissement des enseignants.

**Monsieur Gimenez** demande si le montant de 60 000 euros correspond au coût d'un poste de maître de conférence.

**Le Président** ne souhaite plus parler de poste mais de masse salariale. Le coût d'un poste de maître de conférence s'élève à 75 000 euros environ.

**Monsieur Souq** précise que ces dotations concernent l'année universitaire 2018/2019. Il ajoute qu'une enveloppe est encore à l'étude au Rectorat afin de soutenir les projets d'accompagnement des "oui si". L'ensemble du dispositif PARCOURSUP représente un milliard d'euros financés par l'Etat sur 5 ans dont 500 millions d'euros en extra budgétaire

(Nouveaux cursus universitaires dans le cadre du PIA3). La totalité des moyens n'a pas encore été attribuée pour 2018 (restent 2 postes à attribuer au niveau de l'académie). S'agissant des créations de postes, le montant en euros des postes créés au niveau national s'élève à 7 millions d'euros en 2018 (soit 21 millions en année pleine 2018-2019). Il y aura encore 8 millions d'euros en 2019 (soit 24 millions en année pleine 2019-2020) et 10 en 2020 (soit 30 millions en année pleine 2020-2021). ). Il précise que ces moyens correspondant aux postes sont « soclés », ce ne sont pas des créations de courte durée mais des emplois sur lesquels les établissements peuvent recruter des titulaires. Sur la durée du quinquennat l'ensemble de ces mesures va ainsi représenter l'équivalent de 500 millions d'euros.

**Monsieur Garcenot** s'interroge sur les 11 fois 60000 euros qui sont attribués à l'université sur 5 ans. Il souhaite savoir si ces moyens seront pérennisés ou s'il appartiendra à l'université de créer ou non des postes au-delà de la période de 5 ans.

**Monsieur Souq** répond que non seulement ces moyens seront pérennisés mais qu'ils seront à nouveau abondés en 2019 et 2020 et permettront ainsi de nouvelles créations de poste pour accompagner l'augmentation des capacités d'accueil.

**Monsieur Gaudy** demande quel sera le calendrier mis en place pour procéder au recrutement de ces postes.

**Le Président** répond que ces recrutements interviendront au fil de l'eau après discussion avec les attributaires pour savoir sous quel format ils seront affichés.

**Monsieur Demarque** demande quelles sont les contraintes liées au recrutement au fil de l'eau.

**Le Président** indique que la discussion avec les responsables de composante va être engagée rapidement afin de prévoir les recrutements au plus tôt. Il ajoute que cette éventualité avait été anticipée lors de la campagne d'emplois et qu'un nombre de poste supérieur au nombre de postes vacants en 2018 a été remonté au Ministère. C'est pourquoi l'établissement n'est pas en difficulté pour recruter au fil de l'eau, après l'avis des instances.

**Madame Tir** demande de quelle nature seront les postes affichés au fil de l'eau.

**Le Président** répond qu'il s'agira de recrutements qui interviendront en dehors des calendriers observés habituellement et dont la nature sera précisée par les composantes.

### **3- Situation de l'université liée à la mise en œuvre de la loi ORE**

**Le Président**, s'agissant de la situation observée au sein de l'université dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ORE, souligne qu'il n'a pas souhaité s'exprimer dans les médias avant de l'évoquer en conseil d'administration.

Il souhaite que les choses se règlent dans le calme et de façon intelligente.

Il rappelle que l'expression d'une opposition à la loi sur le campus d'Aix-en-Provence (faculté Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines), s'est traduite par l'occupation par les étudiants de l'amphithéâtre Guyon, et sur le site de Saint-Charles par celle du grand amphithéâtre.

Il a pris le parti de laisser libre l'expression de chacun, tout autant qu'il n'y ait pas de dégradations ou d'incidents et que les examens puissent se dérouler convenablement.

Ces recommandations ont été suivies un temps, puis plusieurs amphithéâtres ont été bloqués, ce qui a généré des perturbations au niveau des cours et de la tenue des examens. Sur le campus Saint-Charles, il y a eu un blocage du site pendant une journée, puis ensuite le bâtiment 5 a été paralysé à son tour.

Aujourd'hui la faculté ALLSH et le campus Saint-Charles ne peuvent plus fonctionner normalement et des risques sont encourus au niveau des activités de recherche, des animaleries ...

De nombreux étudiants se manifestent auprès du Président pour exprimer leur mécontentement de ne pas pouvoir assister aux cours et de voir les examens perturbés. Des personnels se plaignent également de ne pas pouvoir exercer leur mission de service public et demandent à être reçus.

De la même manière que le Président a été attentif à ne pas communiquer auprès des médias, il n'a pas souhaité, malgré les nombreuses sollicitations, faire de sondage électronique auprès des personnels et des étudiants pour connaître leur position concernant les blocages. Il n'a pas souhaité non plus, compte-tenu du faible nombre d'étudiants mobilisés, l'intervention des forces de l'ordre et a préféré maintenir le dialogue. Il ajoute qu'un étudiant de la faculté ALLSH, élu à la CFVU, a été reçu à sa demande, par lui et Madame Masplet ; il ajoute qu'il en a été de même pour des membres de diverses organisations.

Le dialogue a été intéressant même si chacun est resté sur ses positions. Il a ainsi été évoqué la «méthode de Pau» qui consiste à prendre en compte la totalité des étudiants qui se sont positionnés dans une filière et auxquels l'établissement répond immédiatement favorablement.

Le Président pense que pour des filières qui ne sont pas en tension le risque d'appliquer cette méthode est quasi nul. Cependant, répondre «oui» et non pas «oui si» prive les étudiants qui le souhaitent de l'accompagnement proposé dans le cadre de ce dispositif.

S'agissant des filières en tension, cela sous-entend que l'établissement prend le risque de ne pas pouvoir accueillir l'ensemble des usagers dans de bonnes conditions, et qui plus est, de ne pas les accompagner correctement.

Pour terminer, il insiste sur le fait que les blocages sont de moins en moins bien supportés par les étudiants et les personnels. Il rappelle que cela peut avoir des conséquences non négligeables : dossiers en souffrance, difficultés sur le plan médical (présence d'un cas de tuberculose sur un campus) ...

**Monsieur Gimenez** souhaite savoir si l'application Parcoursup permet aux étudiants de hiérarchiser leurs vœux.

**Madame Mouret** répond que lors du premier tour il n'y a pas de hiérarchisation. Cependant les étudiants qui n'auraient pas obtenu de réponse positive, seront contactés par les services du Rectorat afin qu'ils fassent part de leurs souhaits prioritaires et cela avec l'objectif de leur proposer ce qui est le mieux adapté.

**Monsieur Gimenez** indique qu'il est difficile d'accepter un dispositif qui ne permet pas de hiérarchiser son projet d'études.

**Monsieur Gilles** mentionne que ce choix a été délibéré. Le groupe de travail constitué par le Ministère lors de la mise en place de la plateforme a mis en évidence que le classement effectué par les étudiants leur permettait de développer des stratégies.

Il souligne que cette année est une année expérimentale. Le comparatif éclairant peut être le nombre de vœux à inscrire dans le cadre de ParcoursSup qui est quasi identique à celui proposé précédemment sur la plateforme APB.

**Monsieur Pierson** confirme que depuis trois semaines les occupations ont été élargies sur le campus Saint-Charles et à la faculté ALLSH à Aix-en-Provence. Il confirme que depuis mardi dernier, la faculté de Lettres à Aix-en-Provence est bloquée y compris pendant la période d'examens.

A ce sujet il souhaite féliciter les services administratifs qui ont pu maintenir les examens dans de bonnes conditions.

Il déclare être passé sur les campus de Saint-Charles et Aix-en-Provence, et ne pas avoir constaté de dégradations.

S'agissant de la mobilisation, il a l'impression que le gouvernement ne réagit pas et cela n'encourage pas son organisation à stopper le mouvement. Il n'est pas incertain que ces mouvements reprennent à la rentrée.

**Le Président** est attentif à accueillir un maximum d'étudiants et même à augmenter le nombre d'admis si cela est possible.

**Monsieur Perrad** déclare : «Comme nombre d'étudiants, j'ai assisté ces dernières semaines à ce qui me semblait être inconcevable dans notre Université, c'est à dire à des blocages illégaux réalisés avec violence et détermination. Cela a conduit les étudiants dans une situation dans laquelle, durant une période décisive de partiels, ils se sont sentis submergés et dépassés. Et surtout, ils se sont sentis très seuls et abandonnés : une communication de la part de l'UFR concernée difficile, pas de prise de position de la part de la présidence.

Certains étudiants ont dû passer leurs examens dans des conditions déplorables. J'évoquais des violences, sans parler du fait qu'elles ont eu lieu à l'égard de membres d'associations représentatives, notamment de l'UNI mais pas seulement, les étudiants en ont été victimes lorsque par exemple ils tentaient d'entrer dans les bâtiments ou lorsqu'ils émettaient une opinion défavorable devant les bloqueurs.

Cela est d'autant plus grave que ces actions ont également affecté des personnels d'AMU comme les agents de sécurité et ont été soutenues voire mises en œuvre par certains enseignants de l'UFR concernée.

Nous demandons ainsi des mesures exemplaires à l'égard de ces étudiants et personnels. Je m'étonne de l'absence de réponse de la présidence et des services du Pharo quant à nos nombreux appels à une réaction de votre part, quand vous recevez et cautionnez les bloqueurs et leurs actions.

J'ai appris que des membres du conseil d'UFR d'ALLSH se refusaient à appliquer les nouvelles mesures, je me dois de vous rappeler qu'il n'y a plus lieu à débattre du fond et de la réforme mais de l'appliquer.

Attendez-vous pour réagir que l'on dégrade plus encore des bâtiments dont certains sont tout juste rénovés ? Et que l'Université se voit récupérer chaque année par des groupuscules d'extrême-gauche ?

Je veux qu'ici tout le monde se rappelle pourquoi nous siégeons et ce qui représente votre raison de vivre professionnelle.

Pour l'UNI, la liberté d'expression est fondamentale mais nous nous battons également pour la liberté d'étudier et les principes de continuité et de neutralité du service public.

L'image de l'Université est dégradée notamment en raison de l'interruption des journées des futurs bacheliers par exemple. Nous ne pouvons plus nous féliciter de l'excellence de l'université si nous favorisons le statu quo.

Ainsi, monsieur le Président, à défaut d'organiser une consultation électronique des usagers, je vous demande de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces blocages, c'est à dire de faire intervenir la police afin d'éviter tout débordement futur».

**Le Président** entend les propos de Monsieur Perrad et précise qu'il se tient informé de la situation sur les campus en temps réel. Il ne sait pas s'il y a des dégradations en ALLSH. Si cela est le cas ce serait grave, les travaux venant tout juste d'être terminés.

S'agissant de la sécurité des biens et des personnes sur les campus il précise que cela a déjà coûté à ce jour 100 000 euros pour la maintenir.

Le Président dénonce les slogans qui méprisent l'administration et les personnes qui s'occupent au quotidien de l'université. Il est attentif à ne pas avoir de communication blessante à l'égard des manifestants et il souhaiterait en retour qu'une attention particulière soit portée vis-à-vis des personnels, des doyens et de la gouvernance.

**Monsieur Reljic** précise que son organisation a été sollicitée par des personnels du site de Saint-Charles notamment afin de savoir si une communication émanant des services centraux avait été faite concernant la non accessibilité au site.

**Madame Escalier** indique que lorsque les services centraux sont informés, un mail est adressé la veille au soir ou le matin même aux directeurs qui répercutent l'information aux agents afin qu'ils ne se déplacent pas en vain. Il a aussi été demandé aux directeurs qui en ont la possibilité d'accueillir les personnels sur d'autres sites à la condition que les agents soient d'accord pour y aller. Si toutefois l'accueil sur un autre site n'est pas possible, alors les agents sont invités à rester chez eux.

**Monsieur Reljic** souligne que, selon les directions, diverses mesures ont été prises.

**Madame Escalier** répond qu'un syndicat a émis des doutes sur la communication faite aux personnels des directions centrales. Pour retirer toute ambiguïté, les deux messages adressés aux directeurs pour information à destination des agents, ont été transmis à l'organisation syndicale en question.

**Le Président** ajoute qu'il a souhaité que le CHSCT se réunisse en urgence pour évoquer notamment la question du bâtiment de grande hauteur de St Charles bloqué par les étudiants.

**Madame Faddoul** au nom de la FAMI déclare : «Les blocages que nous connaissons sont la résultante de votes procédés au cours des Assemblées Générales tenues par les Comités de Mobilisation contre le Plan Etudiants. Lors de ces mêmes Assemblées Générales, considérées dans l'esprit de tous comme des espaces d'expression libre, des difficultés ont été rencontrées par d'autres étudiants mais finalement, n'est-il pas évident qu'il faille voter si oui ou non un étudiant puisse s'exprimer au sein d'une AG ? C'est effectivement ce qui s'est passé, un vote pour autoriser la parole a eu lieu. Des menaces ont également été proférées.

Si toutefois ma parole était remise en question, je me tiens pleinement disponible, Monsieur le Président, pour, avec vous, contacter les étudiants dont je vous parle.

Outre l'aspect législatif au sujet de ces blocages, quelque chose de plus problématique semble clocher autour de cette situation. Il convient, et je pense que l'ensemble du Conseil d'Administration sera d'accord avec cette conclusion : il nous faut trouver une sortie de crise.

A la FAMI, notre position est claire : cette situation doit se régler par le dialogue et une expression accordée à tous les étudiants. Mais cela implique de la bonne foi et de l'honnêteté de la part de toutes et tous.

Quel signal renverrait-on finalement à déléguer le pouvoir de distribution de la parole, le fonctionnement de l'Université, et celui de son processus décisionnel, à une partie prenante sans avoir pris la peine d'en entendre les autres ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, des usagers ne peuvent prétendre entre eux, sans qu'aucune autre expression des différentes parties ne soit rendue possible, à l'arrêt ou non des activités d'une université au détriment d'autres usagers.

C'est parce que nous croyons profondément au principe de la liberté d'expression que nous ne pouvons soutenir ces démarches. C'est parce que la démocratie n'est pas un étendard que l'on brandit lorsque cela nous arrange bien, pour décréter un processus décisionnel fictif impactant le fonctionnement d'AMU et les étudiants, que nous attendons que des dispositifs soient mis en place pour que tout le monde soit entendu, tant au niveau des revendications que sur la forme que prend cette mobilisation. Il y a des méthodes qui ne sont pas acceptables dans leurs faits. Il y en a d'autres qui mériteraient toute notre attention, tant elles biaisent le débat. Nous n'imaginerions pas par exemple la tenue d'AG représentées par d'autres étudiants, présentant la réforme sous un autre angle, empêchant les autres d'y apporter leur lecture, et soumettant au vote le déblocage de leur campus, tant cette situation serait risible...

La FAMI reste une fervente défenseuse du droit de manifester, du droit à la mobilisation et au droit de grève ; mais tout autant que ces derniers sont des droits, ils n'en demeurent pas plus légitimes que d'autres pour se permettre d'entraver des libertés pourtant fondamentales.

Je tiens à préciser que nous ne nous permettrons pas de légitimer ou non les positions de fond portées par les organisations et comités de mobilisation contre la réforme, la FAMI ayant elle-même dès le début des discussions en Janvier affirmé les siennes, au même titre que les autres organisations. Nous nous accordons que de nouvelles discussions et rencontres doivent se faire dans le cadre de la mise en application, mais elles doivent se faire avec tous. Quoiqu'il en soit Monsieur le Président, entendez-bien que des étudiants acceptent mal de voir leurs conditions et poursuites d'études conditionnées par cette situation de blocage et leurs décisions».

**Monsieur Demarque** observe un malaise des personnels par rapport à la loi ORE, notamment sur le calendrier très contraint imposé par cette celle-ci.

Il informe le conseil que le comité de mobilisation des personnels mis en place rassemble environ 300 collègues, ce qui est significatif.

Ce malaise est perceptible au sein de l'UFR ALLSH dont 14 départements sur 26 refusent de participer aux commissions de classement des vœux. Ce refus est motivé par diverses raisons techniques ou politiques.

Il ne s'agit pas exclusivement d'une question étudiante, les personnels ont également de nombreuses interrogations.

Concernant l'expression des vœux, et notamment le nombre de vœux dans Parcoursup quasiment équivalent à celui d'APB, il rappelle que dans les vœux APB, n'étaient pas inclus les réorientations et les redoublements, ce qui est le cas dans parcoursup.

Il fait savoir que jeudi dernier, en commission licence, des étudiants en réorientation ont raté le créneau dans Parcoursup car ils ne savaient pas qu'ils devaient se positionner. Il redoute que ce cas de figure se multiplie et aimerait savoir ce qui est prévu à ce jour pour les usagers dans ce cas.

**Monsieur Paul** répond que le cas de figure évoqué concerne une minorité d'étudiants en réorientation. La majorité d'entre eux est passée par le chemin balisé.

**Madame Marchetti** ajoute que de nombreux jeunes en réorientation ont consulté le SUIO afin d'obtenir un entretien avec une conseillère d'orientation. Le nombre d'attestations délivrées pour inclure cet entretien dans le dossier parcoursSup a été très élevé par rapport aux années précédentes. Environ 250 étudiants en moins d'un mois ont demandé des entretiens d'accompagnement et de réorientation.

**Monsieur Garcenot** constate une violence sociale exercée par le gouvernement dans divers secteurs d'activité et notamment à l'université à l'égard des étudiants mais aussi des lycéens.

S'agissant de la mobilisation, il fait savoir que la FSU est très attachée au respect des personnes et des matériels. Il rejoint les propos du Président qui consistent à dire qu'il n'est pas nécessaire de sortir la grosse artillerie mais plutôt de faire preuve d'intelligence face à ce conflit

Il pense qu'il faut revenir au cœur du problème à savoir l'accueil de futurs bacheliers qui souhaitent intégrer l'université.

Il rappelle que la proposition de Pau consistant à dire «oui» à l'ensemble des demandes est la pratique existante avant la mise en œuvre de la plateforme APB : chaque lycéen qui obtient son diplôme se voit automatiquement offrir une place à l'université dans la filière de son choix.

Il pense que le problème est la question du budget. Selon lui les montants alloués ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Il encourage les collègues qui souhaitent se joindre au mouvement à entrer dans le mécanisme qui consiste à dire oui nous devons accueillir les lycéens qui obtiennent leur diplôme. Il rappelle que les jurys des baccalauréats sont présidés par des enseignants-chercheurs.

**Le Président** indique que l'objectif de l'établissement est d'accueillir tous les bacheliers. Cependant l'ensemble des bacheliers d'une académie ne peuvent pas être accueillis par une seule université, et dans certaines filières c'est ce qui se passe. S'agissant des moyens supplémentaires, il précise que les moyens demandés ont été attribués. Il rappelle que l'université s'est engagée, si les moyens le permettaient, à augmenter les capacités d'accueil. Il fait le pari que l'université accueillera tous les étudiants qui souhaitent intégrer notre université.

**Monsieur Agresti** ajoute qu'au-delà du fond de la réforme qu'il ne lui appartient pas de discuter, il connaît mieux aujourd'hui les lycéens qui souhaitent entrer à la faculté de droit : leur profil, leur motivation.

Selon lui, l'intervention humaine en amont est importante. Lors des commissions d'examen des vœux, il y a deux éléments à prendre en compte : le cursus du lycéen et les éléments produits par les enseignants du secondaire. C'est la confrontation de ces deux éléments qui permet de mieux connaître les futurs étudiants.

Il pense qu'il ne sera pas possible de refuser des candidats qui souhaitent vraiment intégrer la filière.

Reste la difficulté de savoir si l'Etat permettra à l'université d'accueillir plus d'étudiants. Mais il n'est pas possible, pour la faculté de Droit de répondre «oui» aux 9000 candidatures. Ce serait irresponsable.

**Le Président** déplore que l'accent soit mis uniquement sur la question de l'accueil des étudiants et non sur l'accompagnement qui devra leur être prodigué pour les mener vers la réussite. Il rappelle que 40% des étudiants ne se présentent pas à la première session des examens.

**Madame Molho** soutient les parcours d'accompagnement qui vont favoriser la réussite des tous les étudiants. Elle souhaite également que soient constitués des groupes de travail pour permettre la concertation avec les élus étudiants et l'ensemble des acteurs de l'université afin de savoir comment mettre en place ces différents parcours.

Elle souligne que l'UFR ALLSH a plus que joué le jeu par rapport aux attendus et pense qu'il y a une information à faire passer aux personnes qui se permettent de bloquer un service public et de décider pour l'ensemble des usagers. Elle regrette que lors d'assemblées générales, les étudiants opposés à ces blocages ne puissent s'exprimer et se voient même insultés et mal traités.

Il faut trouver un moyen d'agir contre la désinformation qui est faite lors de ces assemblées générales. Le sondage électronique est selon elle un moyen de faire entendre à l'ensemble des étudiants qu'ils ont la possibilité de s'exprimer et d'être pris en compte.

**Le Président** craint que quel que soit le discours tenu, il ne soit pas entendu. La première université à avoir organisé un tel sondage est l'université de Lorraine. Il n'a eu aucune conséquence.

Il préfère faire le pari de l'intelligence, mais rappelle néanmoins que les attitudes peu sympathiques envers les personnels et les usagers ne sont pas acceptables.

Il espère que les étudiants finiront par comprendre, avec l'aide de leurs aînés, qu'il est important de se focaliser sur les sujets sur lesquels ils peuvent avoir une réelle influence et qu'il ne faut pas empêcher la tenue des examens.

**Madame Faddoul** entend la position du Président. Cependant elle souligne le besoin d'expression qui existe chez les étudiants. D'autres outils que le sondage sont possibles, par exemple que l'université mette en place un temps de débat au cours duquel toutes les organisations pourraient exprimer leur point de vue.

Les assemblées générales étudiantes tenues par les comités de mobilisation contre le plan étudiant ne permettent pas à tous de s'exprimer.

**Madame Mouret** indique qu'elle a discuté longuement avec les étudiants. Elle a eu l'impression que localement ils n'étaient pas en désaccord avec la politique de l'université mais que le problème était national. Elle a proposé aux étudiants de participer à un comité de suivi de la mise en place de la loi ParcoursSup au niveau de l'UFR.

Elle ajoute que les étudiants n'avaient pas conscience que le campus Saint-Charles n'était pas qu'un site d'enseignement et que ces blocages pouvaient entraver le fonctionnement de l'université.

**Le Président** pense qu'il était important que chacun puisse s'exprimer dans ce conseil pour donner son sentiment sur la situation de l'université. Il s'engage à recevoir les personnels et les étudiants qui en feraient la demande.

#### **IV/ Plan d'audit 2018**

**Monsieur Djambazian** présente le plan d'audit 2018 (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

## **V/ Cité de l'Innovation Aix-Marseille : approbation du contrat de location**

**Monsieur Berton, Madame Nedjar** et **Monsieur Potier** présentent ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Avant de laisser la parole à Monsieur Berton, **Le Président** rappelle le contexte de ce projet.

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Université d'Aix-Marseille s'emploie depuis plusieurs années à renforcer l'impact socio-économique de la recherche académique sur son territoire, afin de contribuer activement à son développement sur des secteurs industriels à la pointe de la technologie, créateurs de richesses et d'emplois. Cette stratégie est régulièrement portée par l'IDEX, incarnée par la fondation A\*MIDEX. Ainsi, à partir de 2013, l'Université s'est engagée dans un projet de création d'une Maison de l'Innovation et de la Technologie (HIT), plus précisément à Rousset, visant à structurer sur le site d'Aix-Marseille un cluster autour du domaine porteur de la microélectronique et de la sécurité numérique.

Ce projet ne pouvant aboutir, notamment du fait de difficultés qui ont émergé dans le secteur de la microélectronique, l'Université s'est alors orientée vers un projet plus global. Il s'agit de créer un lieu totem, vitrine du territoire, à vocation de recherche et d'innovation rassemblant des acteurs publics et privés.

A cet effet, l'Université a missionné fin 2016 la SATT SE afin de mener une étude de prospection auprès des acteurs régionaux et de dimensionnement économique d'un tel projet.

**Madame Nedjar** détaille les conditions principales du projet de bail : l'emplacement de l'immeuble Le Castel « Héritage », sa superficie, la durée du bail, ainsi que les dates prévisionnelles de livraison des différentes zones afférentes. Elle précise que sont déjà inscrites dans ce projet les sous-locations au profit des partenaires que sont L'Occitane, le groupe CMA-CGM et de la Métropole Aix-Marseille Provence.

**Monsieur Potier**, pour compléter, indique qu'il est aujourd'hui proposé au conseil d'administration d'approuver la signature d'un bail qui permettrait de mettre en œuvre cette cité de l'Innovation. Le bail est un outil pour l'université qui permet d'assurer le pilotage du projet et d'être le chef d'établissement de cette cité.

La superficie qu'il est proposé de prendre en location correspond aux besoins des partenaires émis lors de la phase de prospection du projet.

La CMA-CGM et l'Occitane ont été sollicitées au printemps 2017 : la vocation de l'université a rencontré les vocations de ces deux partenaires afin de travailler sur cette cité de l'innovation.

Le bail présenté correspond à un niveau de dépenses qui correspond à la location de l'ensemble du bâtiment, mais des accords de sous location sont en cours de signature aux mêmes conditions que le bail principal.

Au final ce modèle immobilier représente un coût estimé pour l'établissement à 6000 euros par mois sachant que des possibilités de recettes supplémentaires sont à l'étude.

**Madame Nedjar** précise les deux considérations juridiques qui justifient le passage en Conseil d'administration :

- L'ordonnance relative aux marchés publics de 2015 n'impose pas, pour les marchés de location, d'obligation de publicité et de mise en concurrence ;

- L'exclusion de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président des marchés publics d'un montant égal ou supérieur 5.000k€ HT.

Nonobstant le montage juridique et financier évoqué par Monsieur Potier, et notamment les différents contrats de sous-location à venir, les sommes à engager par l'Université sur la durée totale des 9 années dans le cadre de la relation Bailleur / Preneur principal, dépassent ce seuil, d'où l'obligation d'approbation par les administrateurs.

Il appartient donc au Conseil d'administration d'une part, d'autoriser le principe de la prise à bail de l'immeuble Le Castel « Héritage » pour y installer la Cité de l'Innovation Aix-Marseille et, d'autre part, d'approuver le contenu du bail.

**Monsieur Reljic** demande combien de collaborateurs sont concernés par ce projet.

**Le Président** répond qu'à ce jour cette donnée n'est pas encore arrêtée ; elle le sera en juillet.

**Madame Tir** demande si des locaux n'étaient pas disponibles au sein de l'établissement permettant d'éviter cette location.

**Le Président** répond que le lieu devait être visible et accessible pour attirer nos partenaires. Ces derniers vont s'acquitter d'un loyer, ce qui va permettre de compenser le montant du loyer.

**Le conseil d'administration autorise par 31 voix pour et 3 abstentions le principe de la prise à bail de l'immeuble Le Castel – «Héritage» pour y créer la Cité de l'Innovation Aix-Marseille, et approuve le contenu dudit bail portant sur une période de 9 ans fermes, pour un montant total de loyers s'établissant à environ 8 000 000 €.**

## **VI/ Offre de formation 2018 :**

### **1- Maquettes d'enseignement (vague 4)**

**Monsieur Collomp** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les maquettes d'enseignement (vague 4) de l'offre de formation 2018**

### **2 Formations à distance**

**Monsieur Paul** évoque trois formations à distance proposées par la faculté de droit et de science politique qui concernent :

- la licence de droit,
- le M1 droit des affaires,
- le M1 de droit public.

Ces dernières sont des reconductions dispensées à 100% à distance avec une utilisation pour partie de la plateforme nationale de l'université numérique juridique francophone (UNJF). Le schéma général proposé pour ces trois formations est le suivant :

- les cours magistraux en association avec l'UNJF sont dispensés selon un format qui dépend du module d'enseignement. Cela peut être un cours structurel avec des

ressources multimédia mais il peut également y avoir des outils d'interaction type forum ou tchat ...

- les cours magistraux dispensés indépendamment de l'UNJF sont plus simples et consistent principalement en cours structurel.

S'agissant des travaux dirigés, il existe soit une mise en ligne de supports sur la plateforme Amétice avec des propositions de devoirs corrigés, soit un système plus sophistiqué d'activités de devoirs à rendre.

Tout au long de la formation, les étudiants peuvent accéder à un forum pour échanger avec l'équipe pédagogique et les examens sont réalisés en présentiel sur les sites géographiques d'AMU ou dans des centres agréés délocalisés.

**Monsieur Garcenot** souhaite avoir des précisions sur les centres agréés d'examens et notamment sur les personnels en charge de la surveillance des épreuves.

**Monsieur Paul** répond qu'il s'agit d'antennes délocalisées qui ne sont pas forcément proches de centres universitaires (exemple AUF) mais avec lesquels des conventions sont passées.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les formations à distance 2018-2019.**

#### **VII/ Campagne 2017/2018 de recrutements en master : modifications de dates**

**Monsieur Paul** précise qu'il s'agit de corriger des erreurs qui concernent le balisage des dates de recrutement sur deux composantes :

- la FDSP d'une part : s'agissant du master Urbanisme et Aménagement, il est proposé que la campagne de recrutement débute en avril et non début mai comme initialement proposé.
- la FSS d'autre part : s'agissant du Master STAPS 1, la première période était trop courte (1 semaine) c'est pourquoi il est proposé d'élargir cette période de mi-avril à début juin.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications de dates relatives à la campagne 2018/2019 de recrutements en master.**

#### **VIII/ Diplômes en partenariat international**

**Monsieur Paul** indique qu'il s'agit d'un double diplôme émanant de la Faculté d'Economie et Gestion qui concerne le master Finance, parcours-type management des risques financiers. Ce double diplôme se fait en partenariat avec l'Université Ca' Foscari, Department of Economics (Venise).

Le mécanisme de mobilité est le suivant :

- les étudiants d'AMU vont à Venise pour suivre le M1,
- les étudiants de Venise viennent à AMU suivre le M2.

Ce dispositif concerne 5 étudiants par institution.

L'objectif de ce double diplôme est de former des cadres financiers de haut niveau destinés à travailler à l'international (les enseignements sont dispensés en anglais).

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création du Diplôme en Partenariat International.**

#### **IX/ Sorties d'inventaire : véhicules**

**Madame Leclercq** précise qu'il s'agit de sortir de l'inventaire deux véhicules entièrement amortis pour les remettre aux domaines (cf document annexé au procès-verbal). Leur valeur d'acquisition étant supérieure à 10 000 euros HT, ces décisions ne rentrent pas dans le champ de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire des véhicules :**

- Peugeot Boxer immatriculé DE – 303 – VJ,
  - Renault Clio immatriculé DE 269 VJ,
- détenus par la Faculté des Sciences.

#### **X/ Sortie d'inventaire de matériel scientifique au profit de la plateforme CIMPACA Caractérisation**

**Madame Leclercq** indique qu'il s'agit d'autoriser le Président à céder à titre gratuit des équipements scientifiques non utilisés par ses chercheurs à la plateforme CIMPACA Caractérisation (cf document annexé au procès-verbal).

Si la donation est autorisée, ces biens (amortis par l'établissement) seront sortis de l'inventaire de l'établissement

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire d'équipements scientifiques appartenant à l'université au bénéfice de la plateforme CIMPACA Caractérisation.**

#### **XI/ Modalités d'évaluation des dossiers d'avancement des Enseignants-chercheurs 2018- aspect recherche**

**Monsieur Chiappetta** fait savoir que la Commission de la Recherche a souhaité conserver la double expertise recherche des dossiers des candidats à l'avancement de grade.

Il décrit les modifications apportées aux fiches d'expertise comme suit :

- pour les PR et les MCF, l'item « qualité des activités de recherche » placé en début d'expertise est intégré dans l'évaluation globale de l'expert sur le volet recherche en fin d'expertise (doublon dénoncé par de nombreux rapporteurs).
- pour les MCF, il est ajouté une ligne « encadrement d'étudiants » pour mieux prendre en compte l'encadrement de thèses des MCF HDR.
- les items relatifs à l'animation scientifique et à l'activité contractuelle et valorisation qui n'apparaissaient que dans la fiche d'appréciation des dossiers des PR sont ajoutés dans celle des MCF mais leur appréciation ne pourra être comptabilisée qu'au titre d'un bonus pour le candidat (les MCF non concernés ne pouvant pas être pénalisés sur ces critères).
- la fiche d'expertise MCF telle que modifiée permettra l'évaluation tant des MCF candidats à la HC que des MCF candidats au 7ème échelon de la HC.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités d'évaluation des dossiers d'avancement des Enseignants-chercheurs 2018- aspect recherche**

## **XII/ Mise à jour des critères et des barèmes de la PEDR**

**Monsieur Chiappetta** décrit les modifications (surlignées en jaune dans le document annexé au procès-verbal) apportées au texte relatif à la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).

**Monsieur Garcenot** demande pourquoi est supprimé le paragraphe «dans le cas où un enseignement chercheur n'aurait pas obtenu une suite [...] anonymés le concernant qui ont été présentés en conseil scientifique restreint» (avant dernier paragraphe et dernier paragraphe du document présenté et annexé au procès-verbal).

**Monsieur Chiappetta** répond cette suppression est nécessaire compte-tenu que l'expertise se fait désormais au niveau national et non plus au niveau local.

**Madame Ropars** fait savoir qu'elle s'opposera à cette proposition, son organisation n'étant pas favorable au principe des primes.

**Monsieur Demarque** rejoint l'observation de Madame Ropars.

**Le conseil d'administration approuve par 28 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions la mise à jour des critères d'attribution et des barèmes de la PEDR.**

## **XIII/ Représentativité Femmes/Hommes au sein du CTE**

**Madame Nedjar** rappelle que la loi de 2016 relative à la déontologie est venue modifier la loi de 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires pour imposer aux organisations candidates aux élections professionnelles un nombre d'hommes et de femmes correspondant à la proportion d'hommes et de femmes inscrits sur les listes électorales de l'établissement ou du Ministère.

Elle ajoute qu'un décret de mai 2017 est venu préciser la notion de représentativité d'hommes et de femmes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique.

La démarche présentée s'inscrit dans le cadre des élections professionnelles qui devraient se tenir le 6 décembre prochain.

Le décret relatif au comité technique a été modifié pour demander aux établissements publics d'approuver les parts respectives de femmes et d'hommes qui composent les effectifs de l'établissement.

Les chiffres communiqués correspondent à une photographie de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Monsieur Garcenot** demande si les listes présentées par les organisations syndicales devront avoir pour objectif d'être composées et non «devront donc être composées» comme noté dans le document proposé.

**Madame Nedjar** répond qu'il s'agit bien d'une obligation de résultat. Chaque liste candidate devra donc comporter un nombre de femmes et d'hommes en proportion égale à celle décrite dans la photographie de l'Université à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Monsieur Garcenot**, dans l'hypothèse où une liste présentée ne respecterait pas cette proportion, demande s'il faudra expliquer que l'organisation n'a pas été en mesure d'atteindre cette proportionnalité.

**Madame Escalier** précise que si une liste ne respecte pas ces rapports elle ne pourra pas être recevable.

Selon **Monsieur Garcenot** cela signifie que la notion de formalité impossible ne s'applique pas dans le cas présent.

**Madame Nedjar** répond que la formalité juridiquement impossible vaut en théorie puisqu'il s'agit d'un principe général de droit applicable à tout scrutin. Toutefois, elle n'a vocation à être évoquée que pour des scrutins où dans certains collèges et secteurs particuliers la parité sur les listes n'est pratiquement pas atteignable. S'agissant particulièrement des élections professionnelles, les collèges comprennent suffisamment d'électeurs de chaque sexe pour que la notion de formalité juridiquement impossible ne puisse pas trouver à s'appliquer.

**Conformément à l'application des articles 10 et 15 du décret du 15 février 2011 susvisé, le conseil d'administration approuve à l'unanimité, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement du Comité Technique d'Etablissement d'Aix-Marseille Université, composé de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.**

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette représentation est la suivante : 14507 agents représentés dont 6992 femmes soit 48,19% et 7515 hommes soit 51,80 %.**

#### **XIV/ Concessions de logement**

**Madame Nedjar** indique qu'il s'agit de trois concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service qui concernent la faculté de Médecine, deux sur le site Nord et une sur le site Timone (cf tableau annexé au procès-verbal).

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution de concessions de logement pour nécessité absolue.**

#### **XV/ Récapitulatif trimestriel (1er trimestre 2018) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration**

Pas de remarque.

#### **XVI/ Attribution de CRCT locaux 2018-2019**

**Monsieur Caillé** indique que comme les années précédentes, il est proposé au conseil d'administration de fixer à 20 le nombre de CRCT au titre de la voie locale pour l'année 2018/2019.

**Monsieur Demarque** fait remarquer que les avis du CNU sont rendus en mars et demande s'il ne serait pas envisageable d'avoir les avis locaux plus rapidement.

**Monsieur Chiappetta** répond que cela est compliqué dans la mesure où certains enseignants-chercheurs candidatent à la fois pour des semestres de CRCT mais aussi pour des allocations au niveau du CNRS. Il convient d'attendre les retours du CNRS, qui interviennent tardivement, pour émettre un avis.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités ainsi que le contingent local relatif au Congé pour Recherches et Conversions Thématiques (CRCT).**

#### **XVII/ Schéma Directeur des Ressources Humaines**

**Madame Mascllet** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Monsieur Reljic** fait savoir que son organisation a participé au groupe de travail et se félicite des échanges positifs et constructifs au sein de ce dernier. Les thématiques des fiches actions sont pertinentes.

**Madame Tir** indique que son organisation a été également partie prenante à ce groupe de travail et se félicite de la richesse en termes d'actions de ce schéma directeur.

**Monsieur Garcenot** indique que ce schéma va permettre de clarifier un certain nombre d'actions sur le long terme. Il note que le mot « ambition » revient de façon récurrente sauf quand il s'agit de moyens. Il souhaiterait que l'établissement affiche une volonté de se retourner vers la tutelle pour souligner la volonté de l'université de mettre en œuvre un certain nombre d'actions au bénéfice de l'ensemble de la société mais qu'il convient pour cela de ne pas laisser l'établissement avec un problème de dotation.

Sur le point 2.9 relatif aux plateformes mutualisées, il souhaite savoir si tous les agents sont concernés qu'ils soient administratifs, enseignants ou enseignants-chercheurs.

**Madame Mascllet** confirme que ce point s'applique à l'ensemble des personnels qui rentrent dans le champ d'action de la plateforme.

S'agissant du point 2.19, relatif à l'accompagnement des encadrants, **Monsieur Garcenot** indique qu'un encadrant est une personne qui a la responsabilité d'un groupe. Dans le document il n'est évoqué que les BIATSS ou les enseignants-chercheurs. Il note que des enseignants de second degré peuvent également être directeurs de département comme c'est le cas à l'IUT par exemple.

**Madame Mascllet** note qu'il sera ajouté «BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs»

**Le conseil d'administration approuve par 28 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions le schéma directeur des Ressources Humaines.**

**Le Président** remercie les différents acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce schéma directeur.

#### **XVII/ Nombre d'aménagements de service second degré 2018-2019**

**Monsieur Caillé** fait lecture du document annexé au procès-verbal.

Il indique qu'il est proposé au conseil d'administration de fixer le contingent 2018-2019 comme suit :

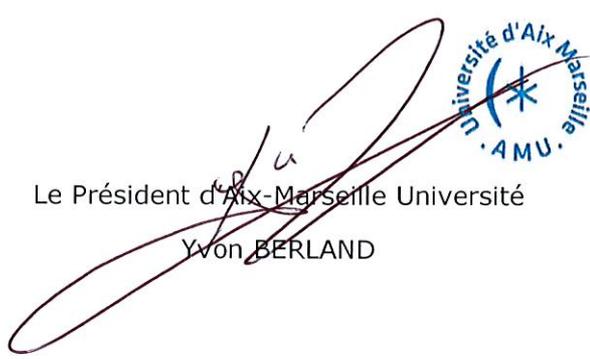
- 5 aménagements de services de 192 HETD maximum (pour un total de 960 HETD), avec possibilité d'attribuer jusqu'à 7 aménagements de service de 128 HETD, ou toute combinaison équivalente.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité de fixer le contingent d'aménagements de service second degré 2018-2019 comme suit :**

**- 5 aménagements de service de 192 HETD maximum (pour un total de 960 HETD), avec possibilité d'attribuer jusqu'à 7 aménagements de service de 128 HETD, ou toute combinaison équivalente**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Fait à Marseille, le 17 mai 2018

  
Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

